

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, dix-neuf mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de TELOCHÉ, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gérard LAMBERT.

### Étaient présents :

Marie-Noëlle SEBILLET, Ludovic BENOIT, Clarisse QUERVILLE, Jean-Luc MARTINEAU, Céline ESTEVAO, Didier MARTIN, Adjoints,

Laurence AURIAU, Jacques CADEAU, Christèle DINOMAIS, Véronique FAYET, Christian KNOSP, Joël LE CHEVALIER, Christelle LEROYER, Philippe MECHIN, Daniel PERROUX, Sarah PITET, Stéphanie TEMPPIA, Conseillers Municipaux.

### Était absente représentée

Isabelle CANY, donne pouvoir à Gérard LAMBERT

### Était absent excusé

Daniel CHANTEAU,

### Étaient absents

Emmanuel CABARET, Delphine CHOISELAT, Christophe LECOMTE,

**Secrétaire de séance** : Madame Laurence AURIAU est élue secrétaire de séance ; il lui est adjoint un auxiliaire, Madame Patricia GORDIEN, Directeur Général des Services.

80 02

2021-37 - Affaires scolaire - Règlement de fonctionnement de la restauration scolaire
---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant qu'il convient d'encadrer le temps de la pause méridienne, la restauration scolaire et l'animation du temps du midi,

Après délibération, le conseil municipal décide par 19 voix pour (vote à main levée)

- ✓ d'approuver le règlement de fonctionnement de la restauration scolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

2021-38 - Finances - Décision Modificative
--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,  
Vu le budget prévisionnel de la commune pour l'année 2021,  
Considérant qu'il convient de créditer le compte 275 pour le paiement de la caution du logement 6 impasse des grives,

Après délibération, le conseil municipal décide par 19 voix pour (vote à main levée)

- ✓ d'approuver la décision modificative suivante :

Investissement		
Dépenses		
Compte	Libellé	Montant
275-002	Dépôts et consignations	+720.00€
2313-002	Travaux	-720.00€
Total		0.00€

2021-39 - Finances - Tarifs de la restauration scolaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant le règlement de fonctionnement de la restauration scolaire supprimant la notion de repas occasionnel et introduisant les repas majorés,

Après délibération, le conseil municipal décide par 19 voix pour (vote à main levée)

- ✓ d'approuver les tarifs de la restauration scolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 ainsi qu'il suit :

Maternelle	3.28€
Maternelle hors commune	3.80€
Maternelle repas majoré	4.09€
Elémentaire	3.46€
Elémentaire hors commune	3.90€
Elémentaire repas majoré	4.27€

2021-40 - Urbanisme - Transfert des voies et espaces communs du lotissement de la « Résidence Beauséjour » - Tranches 1 et 2 dans le domaine public communal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le code des propriétés des personnes publiques,  
Vu le permis d'aménager du 16 juillet 2012,  
Vu le permis d'aménager du 8 mars 2016,  
Vu la réception des travaux en date du 29 janvier 2021 et 25 février 2021,  
Vu la demande de rétrocession formulée par la société foncier aménagement pur 1 € des voies et espaces communs du lotissement de la « Résidence Beauséjour » Tranches 1 et 2 en date du 6 avril 2021,

Après délibération, le conseil municipal décide par 19 voix pour (vote à main levée)

- ✓ d'accepter pour 1 € le transfert des voies et des espaces communs du lotissement "Résidence Beauséjour" tranche 1 et 2 dans le domaine public correspondant aux parcelles suivantes :

Section	N°	Contenance	Adresse	Nature
AE	112	01a 93ca	Allée du Muguet - Rue de Bel Air	Sente piétonne
AE	161	15a 37ca	Rue des Roses	Bassin - espaces verts
AE	162	16a 82ca	Rue des Coquelicots	Bassin - espaces verts
AE	218	79a 98ca	Rue des Roses Rue des Coquelicots	Voirie - espaces verts
AE	163	00a 62ca	Rue des Coquelicots	Sente piétonne
AE	165	00a 15ca	Rue des Coquelicots	Espace poste refoulement
AE	166	00a 25ca	Rue des Coquelicots	Transformateur ENEDIS
AE	219	00a 80ca	Rue des	Voirie

			Coquelicots	
AE	210	03a 44ca	Rue des Coquelicots	Espace vert
AE	214	16a 82ca	Rue des Coquelicots	Sente piétonne
AE	215	30a 24ca	Rue des Coquelicots	Voirie
AE	211	10a 01ca	Rue des Coquelicots	Bassin - espaces verts
AE	185	00a 49ca	Rue des Coquelicots	Voirie

✓ d'autoriser le Maire à signer tout document et acte s'y rapportant.

#### 2021-41 - Affaires Générales - Jurés d'assises 2022

Vu le code de procédure pénale,

Vu le code électoral,

Vu la loi n°78-788 du 28 juillet 1978 modifiée

Vu l'arrêté préfectoral du 6 avril 2021 portant répartition des jurés d'assises dans le département de la Sarthe pour l'année 2022.

Il y a lieu de procéder à l'établissement de la liste préparatoire à la liste annuelle des jurés qui seront appelés à siéger au cours des assises de l'année 2022.

La modalité de désignation consiste en un tirage au sort effectué sur la liste électorale qui doit avoir lieu publiquement.

Pour la commune de Teloché, il convient de tirer au sort 6 noms (triple du nombre fixé par l'arrêté préfectoral)

Sont écartés du tirage au sort les électeurs qui n'ont pas leur domicile ou leur résidence principale dans le département de la Sarthe. Sont considérés comme nuls les tirages qui correspondraient à une personne radiée ou à une personne qui n'aurait pas atteint les 23 ans au cours de l'année civile qui suit.

En conséquence,

L'an deux mil vingt et un, le dix-neuf mai à 19h40, Monsieur Gérard LAMBERT, Maire, a procédé publiquement à partir des listes électorales de la commune de Teloché, au tirage au sort de 6 personnes devant constituer la liste préparatoire à la constitution des jurys d'assises 2021, conformément aux dispositions de la Loi 78-788 du 28 juillet 1978 modifiée et de l'arrêté préfectoral du 15 juin 2020.

Les personnes tirées au sort sont les suivantes :

	Page	Ligne	Nom	Prénom	Epouse	Date Naissance	Lieu de Naissance	Adresse	Ville
1	123	6	HUET	Laurence	COUASNARD	30/11/1972	LE MANS	6 rue du 8 Mai	72220 TELOCHÉ
2	99	7	GARREAU	Fanny		11/07/1995	LE MANS	21 Hameau des Perrières	72220 TELOCHÉ
3	28	6	BOUGEARD	Alain		20/08/1958	LE TOURNEUX	18 Hameau des Perrières	72220 TELOCHÉ
4	85	2	FARNAULT	Karelle		10/10/1974	MASSY	60 rue de l'Arche	72220 TELOCHÉ
5	74	4	DONNE	Martine	MEICHE	08/12/1952	ARNAGE	Le Petit Plessis	72220 TELOCHÉ
6	84	8	FARDEAU	Bruno		19/06/1963	LE MANS	71 rue des Alouettes	72220 TELOCHÉ

Les personnes ci-dessus désignées seront avisées de ce tirage au sort.

2021-42 - Affaires Générales - Rapport chambre régionale des comptes concernant la communauté de communes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code des juridictions financières,

Considérant que La communauté de commune « Orée de Bercé Belinois » a fait l'objet d'un contrôle de ses comptes et de sa gestion, sur les exercices 2014 et suivants, par la chambre régionale des comptes.

Conformément à l'article L234-8 du code des juridictions financières, le rapport comportant les observations définitives de la chambre régionale des comptes a été adressé à la Présidente qui l'a présenté au conseil communautaire.

Dès lors, ce rapport doit être présenté par le maire de chaque commune membre et donner lieu à un débat.

Le conseil municipal prend acte de la communication du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes sur la gestion de la communauté de communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40